Image not found or type unknown

vice caché de la maison connu par le proprietaire et

Par **olivier save**, le **28/07/2009** à **17:34**

bonjour,

j'ai acheté une maison en mars 2008. Dans le sous-sol de la maison dans la buanderie il y a une bouche d'evacuation au sol de 20*20.

Lors de notres premire visite de la maison dans cette piece vide il y avait une pompe a eau. J'ai demandé à l'agent immobilier ce que cela signifiait. Il a alors telephoner au proprietaire. Sa reponse : c'est pour son metier.

Depuis lors, je me suis appercu que cette bouche n'est pas relliée au tout a l'egout. Et surtout le plus grave est que lors de grosses pluies cela deborde par cette entrée et innonde cette piece. Sans compter que mes meubles ont ete abimées et une machine à laver à changer D'ou l'utilité de cette pompe en mars 2008.

Qu'elle est donc mon recours pour faire les travaux pour relier cette bouche au tout a l'egout. Ou autre chose car je suis convaincu que le propietaire etait au courrant mais ne nous l'a pas dit.

De plus le scellement des attaches volets sont deffectueux. Et lors de la signature j'ai constaté deja un defaut qui a ete reparé. Les autres ont ete caché par de l'enduit.

merci pour votre reponse et a bientot

olivier

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés